

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du mardi 8 avril 2025.

Le huit avril deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le deux avril deux mille vingt-cinq s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, Mme Laurence TEREKENKO, M. Philippe HOGOMMAT, Adjoints au Maire.

Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, Mme Amandine MARTINEZ (départ à 20h48, absente à partir de la délibération n°078.04.2025), Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, M. Mickaël MARC, Mme Barbara LEVESQUE, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉS POUVOIRS :

M. Christian DANDRIMONT	à	M. Philippe HOGOMMAT
M. Olivier MEDROS	à	Mme Laurence TEREKENKO
M. Sylvain LANDEMAINE	à	Mme Danièle DUBREIL
Mme Christelle BENDADDA	à	Mme Christine ROBERT
M. Daniel HEQUET	à	Mme Nicole SIEPI
M. Franck GAILLOT	à	M. Foued BOUBERKA
M. Laurent BOULA	à	Mme Tatiana PRIEZ

ABSENTS :

M. Nassim KERBACHI
Mme Laura BELLOIS
Mme Coline OLIVIER
Mme Virginie THERIZOLS
M. Guillaume GINGUENE

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Philippe HOGOMMAT

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

079.04.2025 FINANCES
BUDGET PRIMITIF 2025

Résumé :

Le Débat d'orientation budgétaire, tenu lors de la séance du Conseil municipal du 13 février 2025, a permis de fixer les grandes orientations et objectifs de l'année 2025 en matière financière.

Le budget primitif 2025 proposé, élaboré par le Maire et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions, est aujourd'hui soumis au vote de l'Assemblée.

Il s'équilibre ainsi en dépenses et en recettes, en sections de fonctionnement et d'investissement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	24 238 978 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	24 238 978 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	15 115 883,40 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	15 115 883,40 €

Présentation du projet :

Il est proposé à l'assemblée d'adopter le budget primitif 2025.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2312-1 et L.1612-1 et suivants, et L.3312-1,

VU le code général des impôts,

VU la loi de finances n° 2012-1510 rectificative du 29 décembre 2012 portant la date limite de vote du budget primitif et des taux de fiscalité directe locale par les conseils municipaux ainsi que par les organes délibérants des EPCI, départements et régions au 15 avril (30 avril pour les années électorales),

VU la loi du n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) et notamment son article 107,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n° 039.02.2025 du 13 février 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025 au vu du rapport d'orientations budgétaires,

VU le projet budget primitif 2025 et ses annexes,

VU l'avis favorable à la majorité, abstention de M. Benseddik du groupe de l'opposition « Réussir Osny » de la commission plénière du 31 mars 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

DECIDE : A LA MAJORITE, vote contre de M. Benseddik du groupe de l'opposition « Réussir Osny »

Article 1 :

ADOpte le budget primitif de la commune de l'exercice 2025.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes en sections de fonctionnement et d'investissement, ainsi qu'il suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	24 238 978 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	24 238 978 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	15 115 883,40 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	15 115 883,40 €

Article 2 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 8 avril 2025
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



Le Maire

Jean-Michel LEVESQUE